Image not found or type unknown

litige sur état des lieux de sortie effectué par agence immobiliere mandataire de gestion locative

Par **marjolaine123**, le **27/05/2021** à **17:41**

bonjour,

j'ai confié la gestion locative de mon appartement à une agence immobilière. Cette dernière n'a pas honoré son contrat d'exécution correctement et a établi un état des lieux de sortie baclée. Lorsque j'ai récupéré les clés, j'ai constaté plusieurs dégats qui ne figurent pas sur l'état des lieux de sortie. Malgré mes nombreux mails accompagnés de photos, cette dernière n'a jamais répondu. J'ai de fait appel à une entreprise qui m'a fait un devis. ce dernier represente en soustrayant la vétusté, le montant du montant de garantie. Dès lors, j'ai gardé ce dépot pour remettre en état l'appartement afin de le remettre en location. Ce jour, je suis saisie par les locataires qui réclament l'integralité de leur dépot de garantie arguant que les réparations effectuées et retenues ne figurent pas sur l'état des lieux de sortie. Que puis-je faire ? quelle est la responsabilité du mandataire ? il n'est pas juste que je sois responsable de dégats faits par d'autres. Je vous remercie de votre réponse car je ne sais plus quoi faire. Le slocataires me mettent en demeure de les rembourser sous 8 jours avant procédure en justice.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés